



Bulletin de Santé du Végétal

Nouvelle-Aquitaine



Jardins, espaces végétalisés et infrastructures

N°01
16/03/2018



Animateur filière

Alexandra LABACHE
FREDON Aquitaine

a.labache@fredon-aquitaine.org

Animateur filière délégué

Anna LABARRE
FREDON Limousin

anna.labarre@fredon-limousin.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
JEVI - N°1
du 16/03/2018 »



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Les acteurs de la filière réalisent des observations pour enrichir les informations des Bulletins de santé du végétal (BSV). Afin de compléter ces informations, vous pouvez nous contacter pour nous signaler maladies et ravageurs.

**Que vous soyez particuliers, professionnels ou collectivités :
n'hésitez pas à rejoindre notre réseau !**

Vos observations permettront d'alimenter les BSV et de les rendre plus pertinents et représentatifs.

Ce qu'il faut retenir

Maladies

- **Cylindrocladiose du buis** : les températures actuelles ne permettent pas une reprise de l'activité du champignon. Surveillez l'apparition d'éventuels symptômes avec l'arrivée du printemps.
- **Anthraxose du platane** : pas de risque actuellement. La maladie se développe avec des printemps humides et froids. Surveillez les arbres dès l'émergence des feuilles.
- **Chancres colorés du platane** : déclarez tout platane suspect.

Ravageurs

- **Processionnaire du pin** : risque actuel. Les premières processions sont en cours.
- **Pyrale du buis** : pas de risque actuellement. Les chenilles sont dans leur logette hivernale mais la reprise de leur activité est imminente. Surveillez vos buis et les premiers symptômes qui marquent l'activité des jeunes chenilles.
- **Mineuse du marronnier** : risque de reprise d'activité avec la hausse des températures. Les papillons n'ont pas encore émergé, ils ne sont pas visibles sur les troncs.
- **Papillon palmivore argentin** : ravageur de plus en plus présent en Aquitaine. Signalez tout palmier suspect.

Plantes exotiques envahissantes

Stades plantules : à surveiller. Arrachage possible

- **Renouées asiatiques**
- **Balsamine**
- **Ambrosie à feuilles d'armoise**

Un nouveau BSV JEVI

A partir de cette année, en Nouvelle-Aquitaine, les BSV, Nouvelle Aquitaine, Jardins Espaces Végétalisés et Infrastructures (JEVI) littoral et hors littoral fusionnent pour donner le BSV Nouvelle Aquitaine JEVI.

Pour l'élaboration de ce BSV, vous aurez deux contacts en fonction de votre département.

Pour les départements de la Gironde (33), du Lot-et-Garonne (47), des Landes (40), des Pyrénées Atlantiques (64) et de la Charente-Maritime (17), vous pouvez contacter :

Alexandra Labache
a.labache@fredon-aquitaine.org
05 56 37 94 76
FREDON Aquitaine
Centre INRA – Domaine de la Grande Ferrade -
71 rue Edouard Bourlaux
33883 Villenave d'Ornon

Pour les départements de la Haute-Vienne (87), de la Vienne (86), de la Creuse (23), de la Corrèze (19), de la Charente (16), des Deux-Sèvres (79) et de la Dordogne (24), vous pouvez contacter :

Anna Labarre
anna.labarre@fredon-limousin.fr
05 55 04 64 06
FREDON LIMOUSIN
13, rue Auguste Comte – CS 92 092
87 070 LIMOGES

Ce BSV assurera donc le suivi des maladies et ravageurs s'attaquant aux espèces végétales représentées dans l'ensemble de ces départements.

Pour les maladies, comme les années précédentes, le chancre coloré du platane sera particulièrement suivi.

Concernant les ravageurs, un suivi par observation et/ou piégeage sera mis en place pour les espèces suivantes :

- Mineuse du marronnier ;
- Processionnaire du pin ;
- Pyrale du buis ;
- Processionnaire du chêne ;
- Papillon palmivore argentin.

Les maladies et ravageurs détaillés seront adaptés dans chaque BSV en fonction des observations du réseau. D'autres organismes pourront être inclus dans les prochaines éditions.

Dans chaque BSV se trouveront des conseils concernant les espèces exotiques envahissantes.

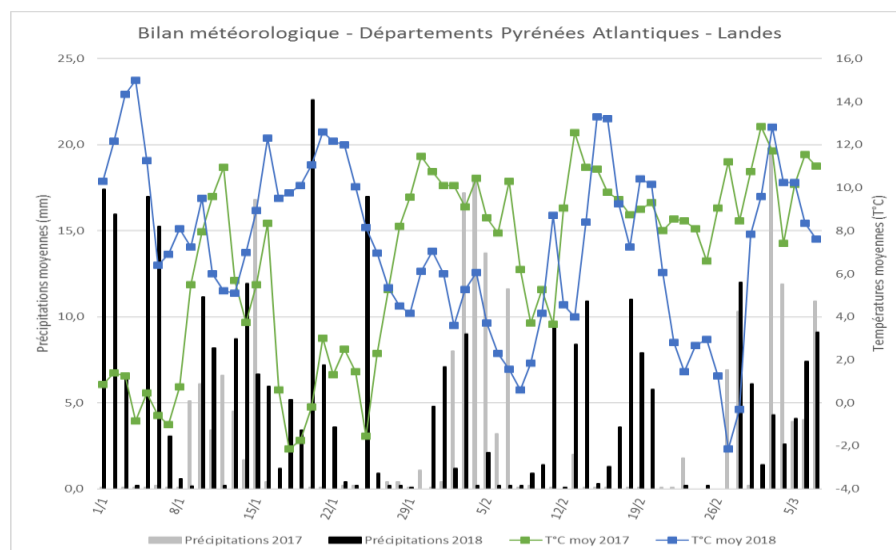
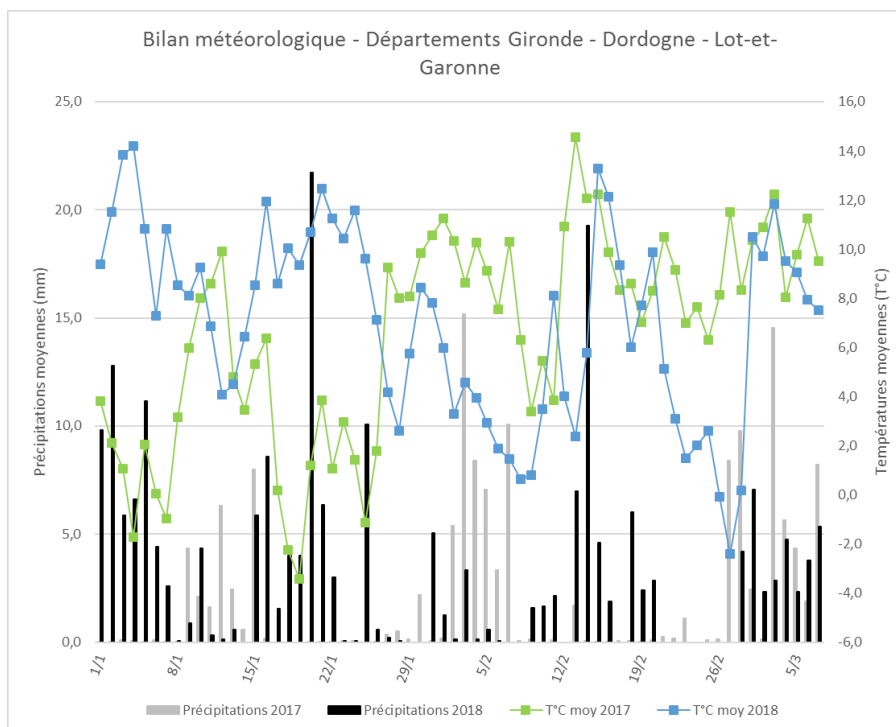
Au niveau européen, le Règlement (UE) n ° 1143/2014 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes donne un cadre d'action. 49 espèces exotiques envahissantes sont ainsi dénombrées actuellement.

Bilan climatique

L'été 2017 a été plutôt chaud et sec avec deux épisodes caniculaires.

L'hiver 2017-2018 a été particulièrement doux et pluvieux. Le mois de janvier s'est caractérisé par des températures élevées. Au cours du mois de février, les températures sont restées plus fraîches avec un épisode de léger redoux et un pic de froid tardif.

De façon générale, les températures ont été supérieures aux normales de saison et l'hiver 2017-2018 se caractérise par une pluviométrie excédentaire.





Le bilan climatique a été réalisé avec les stations suivantes :

- Départements Gironde, Dordogne et Lot-et-Garonne, stations de Bordeaux Parc floral, Bergerac, Duras ;
- Départements Pyrénées-Atlantiques et Landes, stations de Labouheyre et Orthez ;
- Départements des Deux-Sèvres, Charente et Charente-Maritime, stations de Chadénac, Mansle, Le Tatre, Gimeux, Hiersac et Secondigny ;
- Départements Haute-Vienne, Creuse et Corrèze, stations de Boussac, Dun le Pastel, Magnac Laval, Caussac, Bonneval, Verneuil Vaseix, Objat, Lubersac et Tulle

Maladies

• Cylindrocladiose des Buis *Cylindrocladium buxicola*

Pendant l'hiver, le champignon se conserve sous forme de spores. Les conditions climatiques du printemps deviennent favorables à son développement. **La température optimale pour sa croissance est de 25°C, avec la présence d'un film d'eau sur les rameaux et les feuilles.**

La maladie se caractérise par l'apparition de tâches rouges concentriques sur les feuilles et de tirets noirs sur les rameaux. Lorsque la maladie est avancée, les buis atteints présentent des zones défoliées.

Actuellement, aucun cas de Cylindrocladiose n'a été repéré sur les buis.

Evaluation du risque : Pas de risque pour le moment. Les températures actuelles ne sont pas encore assez douces pour permettre une reprise du développement du champignon. Mais avec l'arrivée du printemps, la hausse des températures journalières et les matins humides seront des conditions propices.

Surveillez vos buis et l'apparition d'éventuels symptômes.

Taches rouges sur feuilles



Attaque de Cylindrocladiose sur feuille (gauche) et sur tige (droite) **Photos :** WSL

• Anthracnose du platane *Apionomonía veneta*

Le champignon responsable de l'anthracnose hiverne dans les feuilles tombées au sol mais aussi dans les nécroses corticales des arbres. Au printemps, des spores sont libérées par les différentes fructifications (voie sexuée et asexuée). Elles se disséminent grâce au vent, et vont atteindre de nouveaux arbres hôtes. L'humidité et les températures fraîches sont les conditions favorables au développement du champignon. Une infection généralisée qui se propage va engendrer une chute importante de feuilles. Lorsque les conditions climatiques redeviennent sèches, la maladie cesse d'évoluer et les platanes reforment de nouvelles feuilles saines.

La maladie cause des nécroses le long des nervures des feuilles. Elles peuvent s'étendre jusqu'au pétiole.

Les platanes n'ont pas encore mis leurs feuilles. Les symptômes de l'anthracnose ne peuvent donc pas être encore repérés.

Evaluation du risque : Pas de risque pour le moment. L'anthracnose se développe lors de printemps humides et froids. La température et l'humidité sont les facteurs qui conditionnent la gravité de la maladie. Le printemps approchant, surveillez les feuilles qui vont apparaître.



Anthracnose du platane
Photo : S.Bourda, Fredon Aquitaine

• Chancre coloré du platane *Ceratocystis Platani*

Rappel

Le Chancre coloré du platane est une maladie réglementée de lutte obligatoire (arrêté ministériel du 31 juillet 2000).

Cette maladie est causée par le champignon vasculaire *Ceratocystis fimbriata platani*, transmissible de plusieurs manières (matériel de taille, eau, connections racinaires...).

Les spores du champignon pénètrent, en général, par une plaie, colonisent le système vasculaire de l'arbre et le détruisent. Celui-ci ne pouvant plus assurer son rôle, l'arbre meurt.

Les mesures de gestion obligent l'abattage de tous les arbres situés dans un rayon de 35 mètres minimum autour de chaque arbre atteint.

Suite à la découverte de nouveaux foyers en 2014 et 2016, un plan de surveillance a été conduit depuis 2015 dans les zones « à risque », notamment à proximité des anciens foyers. Ce plan de surveillance s'est poursuivi durant l'année 2017.

Les foyers de chancre coloré du platane qui ont été recensés ces dernières années sont :

- Audenge (33) en 2016
- Arcachon (33) en 2014
- Le temple sur Lot (47) en 2010
- Saint-Jean-de-Thurac (47) en 2007

Mesures prophylactiques : le chancre est souvent transmis par l'intermédiaire des outils de taille ou d'entretien. Une intervention sur les platanes doit être précédée et suivie par la désinfection des outils utilisés. Enfin, tout transport de bois de platanes (y compris les petites branches) est soumis à la délivrance de PPE (Passport Phytosanitaire Européen).

En 2017, suite à des prospections, aucun foyer n'a été recensé en Nouvelle-Aquitaine.

La surveillance des platanes est toujours d'actualité. **Tout arbre suspect doit être signalé à la DRAAF Nouvelle Aquitaine** (sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr) **et/ou à la FREDON Aquitaine ou Limousin selon votre département** (Aquitaine : contact@fredon-aquitaine.org; a.labache@fredon-aquitaine.org / Limousin : accueil@fredon-limousin.fr; anna/labarre@fredon-limousin.fr).



Arbre atteint par le chancre coloré, Audenge août/septembre 2016

Photos : Séverine Bourda, FREDON Aquitaine

Ravageurs

- **Pyrale du buis *Cydalima perspectalis***

Les chenilles passent l'hiver entre les feuilles du buis, dans des abris fabriqués de soies. Lorsqu'elles sont hivernantes, elles adoptent une position dite en « point d'interrogation ». Avec la hausse des températures, à la sortie de l'hiver (mars) leur activité va reprendre. Les dégâts causés peuvent devenir très rapidement importants (décapage des feuilles). Lors de fortes attaques, certains buis se retrouvent totalement défoliés. Les premiers adultes (papillons) sont visibles en juin et vont engendrer les futures générations.

Période de risque : les chenilles sont toujours hivernantes (semaine 11 du 12 au 16 mars) mais leur activité va reprendre prochainement avec l'augmentation des températures et l'arrivée du printemps.

Evaluation du risque : Risque de reprise d'activité dès que les températures douces vont se stabiliser. Surveillez vos buis et l'apparition des nouveaux symptômes afin de détecter les premières attaques. **Mettez en place une gestion du risque sur les jeunes stades de chenilles.**

Piégeurs : Pensez également à installer vos pièges fin mars-début avril pour suivre l'évolution du vol.



Jeune stade de chenilles (gauche : 05 mm ; droite : 1 cm) de pyrale du buis
Position en « point d'interrogation » (photo de gauche)

Photos : Séverine Bourda, FREDON Aquitaine

- **Processionnaire du pin *Thaumetopoea pityocampa***

Les chenilles passent l'automne et l'hiver dans des nids de soie au sommet des arbres. Elles se nourrissent d'aiguilles au détriment de son hôte. Des zones de défoliations sont alors visibles. Ces dernières semaines, plusieurs signalements de processions ont été faits.

Un nombre de nids plus important que les années précédentes est présent dans le département de la Haute-Vienne avec des sujets touchés pour la première fois.

Période de risque : En Aquitaine, les processions sont en cours. Dans les Deux-Sèvres, des processions ont été signalées en janvier pendant la période de redoux. En Gironde, le signalement le plus récent de processions a été enregistré semaine 11 (du 12 au 16 mars). Les premiers adultes (papillons) apparaîtront début juin. En Limousin, les processions ont également commencé.



Procession de chenilles de processionnaire du pin

Photo : Séverine Bourda, FREDON Aquitaine

Evaluation du risque :

Risque pour le public et les animaux : Les chenilles en processions sont urticantes. Ces dernières étant en cours, le risque est actuel sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine.

Risque pour les conifères : Les chenilles causent d'importants dégâts foliaires lorsque les populations connaissent des phases de pullulations. Il n'y a donc plus de risque actuellement pour les arbres touchés par la processionnaire.

• Mineuse du marronnier *Cameraria ohridella*

La mineuse du marronnier passe la saison hivernale sous forme de chrysalide dans les feuilles restées au sol. Au printemps (début avril), les papillons se dirigent vers le tronc des arbres, où a lieu la reproduction. Une fois fécondées, les femelles pondent leurs œufs sur les feuilles. Les dégâts sont causés par les larves qui pénètrent dans les feuilles et forment des galeries. Une forte infestation peut provoquer une chute prématurée des feuilles et affaiblir l'arbre.

Mesures prophylactiques : ramassez systématiquement les feuilles mortes tombées au sol.

Période de risque : La période de risque débutera avec l'apparition des feuilles et des premiers papillons.

Evaluation du risque : pas de risque pour le moment. Les marronniers n'ont pas encore mis leurs feuilles mais les bourgeons commencent à se développer.

Piégeurs : Pensez à poser vos pièges fin mars-début avril pour suivre l'évolution du vol.



Bourgeons gonflés de marronnier
Photo : A. Labache, FREDON Aquitaine

• Papillon palmivore argentin *Paysandia Archon*

Rappel

Cet insecte, originaire d'Argentine, est classé danger sanitaire de 2^{ème} catégorie. Il est soumis à une obligation de déclaration.

Ce ravageur est de plus en plus présent en Aquitaine et plus précisément en Gironde. Durant l'année 2016, suite à un article paru dans le journal, plus d'une centaine de signalements avaient été recensés par la FREDON Aquitaine. En 2017, ces signalements ont été moins nombreux. En revanche depuis le début de l'année 2018, la FREDON Aquitaine a déjà reçu trois signalements en relation avec ce ravageur. Il a ainsi été observé des dégâts liés au papillon palmivore sur des palmiers ainsi que la présence de larves.

Rappel des symptômes :

- Perforations des palmes
- Présence de sciure en bas du palmier
- Reste d'exuvie accrochée au stipe

Période de risque : La période de vol des adultes s'étale de mai à septembre. Les œufs des femelles vont rapidement éclore et les larves naissantes vont pénétrer dans le palmier.

Tout palmier suspect doit être signalé à la DRAAF Nouvelle Aquitaine (sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr) **et/ou à la FREDON Aquitaine** (a.labache@fredon-aquitaine.org).

Evaluation du risque : aucun vol d'adultes n'a encore été observé.



Larves de papillon palmivore
Photo : Séverine Bourda, FREDON Aquitaine



Perforations des palmes
Photo : FREDON PACA

- **Tigre du platane**

Les tigres passent l'hiver sous l'écorce des platanes. Ils sont actuellement sous cette écorce, et migreront vers les feuilles à l'arrivée du printemps et la hausse des températures.



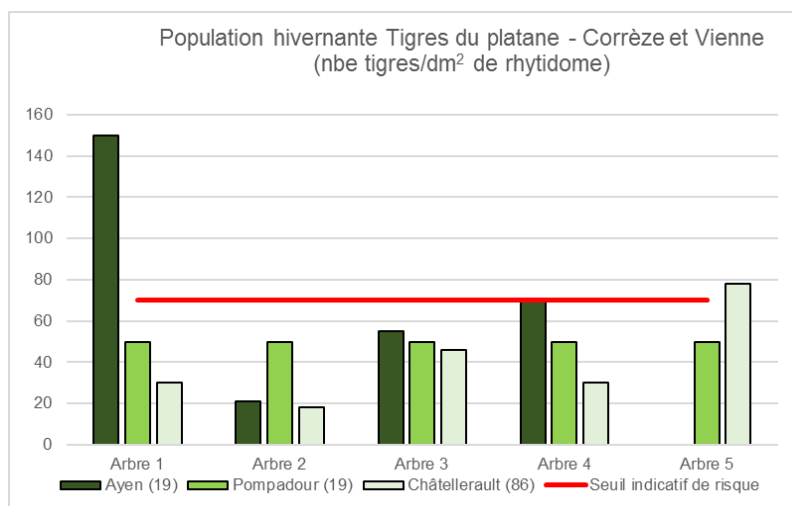
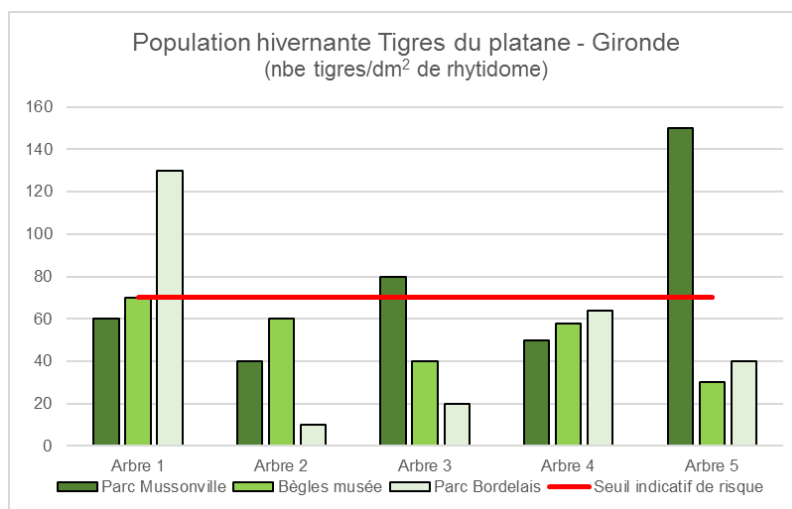
Tigre sous écorce de platane
Photo : S. Bourda, FREDON



Tigre sous écorce de platane - Comptage
Photo : A. Labache, FREDON Aquitaine

Un comptage des tigres présents sous l'écorce des platanes a été effectué mi-mars permettant d'**estimer le niveau des populations hivernantes**.

Le **seuil indicatif de risque est fixé à 70 tigres/dm² d'écorce** (=rhytidomes). Sous ce seuil le risque d'infestation est considéré comme faible.



Six sites ont fait l'objet d'observations : trois en Gironde, deux en Corrèze et un dans la Vienne. Les résultats de comptage révèlent la même tendance sur l'ensemble des sites. Les tigres sont présents en nombres importants. **Le seuil indicatif de risque est dépassé sur deux sites** avec une moyenne de 76 tigres/dm² sur le site de Mussonville et 74 tigres/dm² sur le site d'Ayen. **Pour les autres sites, le seuil indicatif de risque n'est pas dépassé mais proche.**

Evaluation du risque : les tigres étant encore sous l'écorce et n'ayant pas commencé leur migration, le risque n'est pas présent pour le moment. Sur les sites où le seuil de risque est dépassé, des dégâts plus importants liés au tigre du platane sont à prévoir.

Plantes exotiques envahissantes

Il est intéressant de reconnaître les espèces exotiques envahissantes dès le stade plantule, afin d'anticiper leur gestion dans les mois à venir.

A ce stade, deux actions sont envisageables :

- Une fois les secteurs délimités, une surveillance accrue peut être mise en place.
- L'arrachage des plantules (quand elles ne forment pas encore de massifs) peut être réalisé.

- **Les renouées asiatiques (renouée de Sakhaline, Renouée de Bohème et Renouée du Japon)**

Les renouées apprécient les milieux frais, riches en azote, comme les berges ou les milieux rudéraux (friches, gravats, remblais...)

L'arrachage des plantules permet de limiter la présence de la renouée, mais ne l'éradiquera pas.

En effet, les graines ne sont pas le vecteur principal de dissémination. Les renouées se reproduisent essentiellement de manière végétative, à partir de fragments de rhizomes et de boutures de tige.

Lors de l'arrachage, veillez à ne pas disperser des fragments de rhizomes, notamment dans les cours d'eau.



Plantule de Renouée Asiatique
(Source : <http://valleeherault.n2000.fr/>)

- **Les balsamines**



Plantule de Balsamine
(Source : Service public de Wallonie - DCENN)

Il existe 3 espèces de Balsamine : la Balsamine de Balfour, la Balsamine de l'Himalaya et la Balsamine du Cap.

Ce sont des plantes annuelles, qui aiment les sols humides (bords de cours d'eau, fossés, talus, bois humides...) et les milieux perturbés comme les décombres et les talus. Des berges nues l'hiver peuvent donc être rapidement colonisées par la balsamine au printemps.

- **L'Ambroisie à feuilles d'armoise**

C'est une plante qui aime les milieux perturbés comme les friches herbacées par exemple. C'est une espèce pionnière et opportuniste.

La multiplication de l'Ambroisie se fait uniquement via les graines, l'arrachage est donc tout à fait adapté.



Plantule d'Ambroisie à feuilles d'armoise
(Source : Agenda 21 de Marcilly d'Azergues)

Prochain BSV JEVI Nouvelle Aquitaine : le 20 avril 2018

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Jardins, espaces végétalisés et infrastructures sont les suivantes : les collectivités de Nouvelles-Aquitaine et plus précisément les services Espaces verts, des particuliers qui font ponctuellement des signalements, la DRAAF Nouvelle-Aquitaine et le Département Santé des Forêts (DSF)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto "